

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9807**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaines Droit Économie Gestion et Sciences Humaines et Sociales Mentions Droit Public et Géographie/Urbanisme et Aménagement Spécialité « Villes et territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme »

Nouvel intitulé : Domaines Droit Économie Gestion / Sciences Humaines et Sociales Mentions Droit Public / Géographie et Aménagement Spécialité « Villes et territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nantes	Président de l'université de Nantes, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes ENSAN

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341 Aménagement du territoire, urbanisme, 128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Activités visées:

Le master « Villes et territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme », vise à préparer les étudiants à

- réaliser des diagnostics territoriaux et une prospective territoriale
- concevoir des projets d'aménagement urbain et des projets de territoires
- piloter la production d'opérations urbaines ;
- assurer des missions de coordination et d'animation, de management de projet, de communication-promotion et de concertation-participation, que réclament l'élaboration et la mise en œuvre des projets territoriaux et urbains.

Compétences ou capacités attestées:

Dans le domaine de l'analyse et de la prospective territoriale:

- créer et alimenter des bases de données dans le cadre d'outils de veille et d'observatoires
- analyser les grandes tendances d'évolution et de transformation des territoires
- évaluer scénarios, actions et projets dans leurs dimensions environnementale, sociale et économique et de piloter des démarches d'aide à la décision et de préparation des politiques locales.
- rédiger et présenter des documents de synthèse et de communication

Dans le domaine de la conception urbaine :

- conduire des études de programmation et de composition urbaine prenant en compte et articulant les différentes composantes des territoires

Dans le domaine de la production d'opérations :

- identifier les contraintes humaines, procédurales et réglementaires, foncières et financières
- piloter les démarches conduisant à la concrétisation matérielle des projets
- gérer un plan d'action et un échéancier
- participer à, et animer, des équipes de travail pluridisciplinaires

Dans le domaine de la gestion urbaine :

- maîtriser la gestion du droit des sols, et les aspects du droit de l'environnement et des collectivités directement liés à l'urbanisme opérationnel et à la conduite des procédures et opérations urbaines ;
- gérer au quotidien des politiques, opérations et projets sur des thèmes (logement, transport, vie sociale) et sous-ensembles territoriaux ;

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité

Les titulaires du diplôme occupent des emplois cadres de la gestion administrative et des services aux collectivités :

Dans les cabinets d'architecture et urbanisme et bureaux d'études, privés, semi-publics et publics ;

Dans les collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat ;

Dans les sociétés privées et d'économie mixte intervenant dans la promotion immobilière, la maîtrise d'ouvrage des projets urbains, les transports urbains ;

Dans le milieu associatif.

Type emplois accessibles

- Architecte-urbaniste, architecte paysagiste urbain
- Chargé/chargée d'études techniques, chef de bureau d'études, chef de projet
- Urbaniste, chargé/chargée de mission développement local, de développement urbain, chargé/chargée de projet en aménagement du

territoire, en gestion urbaine de proximité

- Attaché territorial, chargé de projet et de développement territorial, chargé de mission développement territorial

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1101 : Architecture du BTP

F1106 : Ingénierie et études du BTP

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le niveau M2 est conçu dans l'optique de prolonger, par une spécialisation dans le domaine de l'urbanisme et des politiques urbaines, des parcours initiés, à l'Université de Nantes ou une autre université, dans différents domaines participant du corpus théorique et méthodologique de l'aménagement urbain.

Le M2 est donc accessible aux étudiants ayant obtenu les 60 ECTS d'un M1, de mention géographie, urbanisme, aménagement, droit, sciences politiques, architecture, ou d'autres mentions pouvant mener aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement (sciences économiques, histoire, sciences sociales, paysage...); il l'est également aux personnes ayant une expérience dans ces métiers, sur validation des acquis.

L'admission dans ce M2 se fait sur examen du dossier de candidature, complété si jugé nécessaire par un entretien devant un jury d'au moins deux enseignants. Le recrutement est paritaire entre les étudiants venant des trois grands domaines portant la formation ou de domaines assimilés : géographie et aménagement, droit et sciences politiques, architecture-paysagisme.

La formation en M2, organisée par semestres, couvre une année universitaire pleine et comprend un stage d'une durée minimum de 3 mois, dans le cadre de 9 UE.

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE.D 11. Pratiques de l'aménagement et de l'urbanisme (5 ECTS)

UE.F 11. Histoire urbaine et théories de l'urbanisme et de l'aménagement (5 ECTS)

UE.F 12. Dynamiques et recompositions contemporaines des territoires (5 ECTS)

UE.F 13. Aménagement et développement durable des territoires (5 ECTS)

UE.D 12. Atelier de projet - phase diagnostic (5 ECTS)

UE.D 21. Pratiques et praticiens de l'aménagement et de l'urbanisme (5 ECTS)

UE.F 21. Urbanisme opérationnel (5 ECTS)

UE.D 22. Atelier de projet - phase projet (5 ECTS)

UE.D 31. Stage et mémoire (20 ECTS)

Chaque UE fait l'objet d'une évaluation, sous la forme, soit d'un oral terminal (coefficient 1), d'un écrit terminal (coefficient 1), d'un rapport et de sa présentation orale (coefficient 1), d'un mémoire et de sa présentation orale (coefficient 2). La notation est située sur une échelle de 0 à 20. La note de 10 permet de valider une UE.

Le diplôme s'obtient avec une moyenne pondérée minimum de 10/20. Des mentions sont attribuées :

16-20 : mention très bien

14-16 : mention bien

12-14 : mention assez bien

Le redoublement n'est pas de droit.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Si l'ingénierie est prévu à cet effet.
En contrat de professionnalisation	X	Nous acceptons que des professionnels en activité effectuent un parcours sur 2 ans.
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Autres certifications :

Certifications reconnues par le ministère de la culture, dont relève l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, à ce master.

Les compétences acquises en M2 Villes et territoires sont reconnues par l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) qui délivre, après 2 années de pratique professionnelle, la qualification d'urbaniste, avec l'accord du Ministère de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durables.

Cohabilitation avec l'ENSAN

Base légale

Référence du décret général :**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Masters : Arrêté du 25/04/2002 publié au JO du 27/04/2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Master: arrêté d'habilitation du 29 septembre 2009

Pour plus d'informations

Statistiques :

Un seul étudiant de la promotion 2007-2008 n'a pas de situation encore stabilisée.

Autres sources d'information :

<http://www.ensan.fr>

<http://www.univ-nantes.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Nantes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de droit et des sciences politiques

Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes

Historique de la certification :

Master 2 ayant succédé au DESS Villes et territoires

Certification suivante : Domaines Droit Économie Gestion / Sciences Humaines et Sociales Mentions Droit Public / Géographie et Aménagement Spécialité « Villes et territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme »